

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 A 20H45**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 08  
VOTANTS : 08  
POUR : 08  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 août 2025.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Jean-Michel RONDON, M. Richard FABRE.

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme Martine DOU-CHABAS donne pouvoir à Mme Françoise BRUN, Mme Michèle FINAUD-PICCA donne pouvoir à M. Manuel SICELLO.

**ABSENTS :** M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Manuel SICELLO

2025-87

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES  
LOCAUX DE LA GENDARMERIE**

Madame le Maire

Rappelle aux membres du conseil municipal que suite à l'ouverture des plis le 1/8/2025, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 août 2025 pour l'attribution des lots concernant les travaux de restructuration des locaux de la gendarmerie.

Le bureau d'architectes « Atelier Marchand » a transmis à la commune son rapport d'analyse des offres, présenté en annexe.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les offres proposées pour :

Lots	Entreprises retenues	Montant H.T.
lot 04 - Menuiseries extérieures	SAS Alpes Provence Menuiseries	31 747,25 €
lot 05 - Cloisons Faux Plafond	SARL Barbieri	13 904,00 €
lot 07 - Isolation extérieure	Technique Développement du second œuvre	109 832,84 €
lot 08 - Carrelage- Revêtements de sols et de murs	SARL Ventura asl carrelage	16 998,91 €
lot 10 - Peinture	SAS Arc en ciel	6 068,34 €
lot 13 - Désamiantage	Delta Désamiantage démolition	12 510,00 €

Page 1/2

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA – 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**APPROUVE** la proposition de la CAO de relancer la consultation pour le lot 01- Démolition - Gros œuvre – Maçonnerie dans l'existant,

**APPROUVE** la proposition de la CAO de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour le lot - 06 Menuiserie intérieure et le lot 02 Charpente – Couverture – Bardages conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique,

**APPROUVE** la proposition de la CAO de recourir à la négociation pour le lot 03 - Etanchéité, le lot - 09 Serrurerie, le lot 11 - Plomberie – Sanitaires – Chauffage - Ventilation et le lot - 12 - Electricité conformément à l'article 8.3 du règlement de consultation,

**AUTORISE Mme le Maire ou M. le 1<sup>ER</sup> Adjoint** à établir le dossier et à signer toutes les pièces relatives à la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Agnès PIGNATEL**  
**MAIRE**

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 A 20H45**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 06  
VOTANTS : 08  
POUR : 08  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 août 2025.

**PRESENTS** : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Jean-Michel RONDON, M. Richard FABRE.

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Martine DOU-CHABAS donne pouvoir à Mme Françoise BRUN, Mme Michèle FINAUD-PICCA donne pouvoir à M. Manuel SICELLO.

**ABSENTS** : M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Manuel SICELLO

2025-88

**OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU TE-SDE 04**

Madame le Maire demande à son 1<sup>er</sup> Adjoint de présenter le projet,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°05 en date du 02 juillet 2025 par laquelle le comité syndical du Territoire d'Énergie - Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence (TE-SDE04) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe les membres du conseil municipal que les statuts du syndicat inchangés depuis 2017, nécessitent d'être modifiés afin de :

- Modifier la nature juridique du TE-SDE04 en syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) au lieu de syndicat mixte
- Tenir compte des évolutions juridiques ;
- Clarifier l'accompagnement qu'il propose ;
- Étendre ses compétences optionnelles.

Les modifications juridiques concernent :

1. Le changement de catégorie du syndicat induit par le fait qu'il soit composé uniquement de communes ;
2. La rédaction d'un préambule qui retrace l'histoire du syndicat depuis la création de la FDCE04 le 1<sup>er</sup> juillet 1981 ;

Page1/3

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA – 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

3. La mise à jour des références juridiques, en lien avec l'évolution législative et réglementaire, notamment le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales.

Afin de tenir compte des demandes qui émanent des porteurs de projet, il est nécessaire de clarifier les différents types d'accompagnements proposés par le syndicat et d'étendre ses potentielles compétences d'intervention pour indiquer précisément quel est le rôle du TE-SDE04 auprès de ses membres et des tiers.

Outre les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dont il est compétent depuis 2016, le syndicat pourrait être habilité grâce à ses nouveaux statuts à intervenir en lieu et place de ses membres qui en font la demande dans les domaines suivants (voir article 4 du projet de statuts – compétences optionnelles) :

- Réseaux et infrastructures de communications ;
- Gaz ;
- Réseaux publics de chaleur et/ou de froid ;
- Eclairage public ;
- Energies renouvelables.

Le syndicat pourrait également intervenir dans le cadre d'activités accessoires pour le compte de ses membres ou de tiers en exerçant par exemple, des missions de conseil, d'assistance administrative, juridique, dans le cadre de ses domaines de compétences, réaliser des actions visant à accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique, organiser et mettre en œuvre une politique de gestion des Certificats d'économies d'énergies CEE, (voir liste exhaustive article 5-1 du projet de statuts).

Le syndicat exercerait ces actions selon les modalités de réalisation suivantes (Cf article 5-2 du projet de statuts) :

- Contrat de mandat dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage
- Transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux coordonnés (Télécom - Eclairage public)
- Mutualisation de moyens, prestations de coopérations ou de service avec la conclusion de conventions correspondantes
- Mutualisation des achats en agissant en tant que centrale d'achat, membre et coordonnateur de groupement de commandes ou d'autorités concédantes

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les modifications statutaires du TE-SDE 04 telles que présentées. Le projet de rédaction des statuts est joint en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** les modifications statutaires du TE-SDE04 telles que présentées.

**AUTORISE** Mme le Maire ou M. le 1<sup>ER</sup> Adjoint à signer toutes les pièces relatives à la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
Agnès PIGNATEL  
MAIRE



Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 004-210401022-20250904-2025\_88-DE



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 A 20H45**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 06

VOTANTS : 08

POUR : 08

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 août 2025.

**PRESENTS :** Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Jean-Michel RONDON, M. Richard FABRE.

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme Martine DOU-CHABAS donne pouvoir à Mme Françoise BRUN, Mme Michèle FINAUD-PICCA donne pouvoir à M. Manuel SICELLO.

**ABSENTS :** M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Manuel SICELLO

2025-89

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET SEA 2025**

Madame le Maire,

FAIT PART au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être établie pour régulariser certains comptes sur le budget SEA 2025 :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
023		ordre	Virement à la section d'investissement	+ 23 566,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>23 566,00 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
042		777	Quote part subve inv virée au résultat	+ 23 566,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>23 566,00 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
040		139111	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 1 541.00 €
040		139118	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 2 627.00 €
040		13912	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 6 776.00 €
040		1391	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 10 596.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>23 566.00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
021		ordre	Virement de la section d'exploitation	+ 23 566.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>23 566.00 €</b>

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

**ADOpte** la décision modificative n° 2 – Budget SEA présentée comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
023		ordre	Virement à la section , d'investissement	+ 23 566,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>23 566.00 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
042		777	Quote part subve inv virée au résultat	+ 23 566,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>23 566.00 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
040		139111	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 1 541.00 €
040		139118	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 2 627.00 €
040		13912	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 6 776.00 €
040		1391	Subv d'inv inscrites au compte de résultat	+ 10 596.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>23 566.00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
021		ordre	Virement de la section d'exploitation	+ 23 566.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>23 566.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
Agnès PIGNATEL  
MAIRE



Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 004-210401022-20250904-2025\_89-DE



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 A 20H45**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 06  
VOTANTS : 08  
POUR : 08  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 août 2025.

**PRESENTS** : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Jean-Michel RONDON, M. Richard FABRE.

**ABSENTEES EXCUSEES** : Mme Martine DOU-CHABAS donne pouvoir à Mme Françoise BRUN, Mme Michèle FINAUD-PICCA donne pouvoir à M. Manuel SICELLO.

**ABSENTS** : M. William CHABERT, M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Manuel SICELLO

2025-90

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE 2025**

Madame le Maire,

**FAIT PART** au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être établie pour régulariser certains comptes sur le budget Commune 2025 :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
042		6811	Dotation aux amortissements	+ 2 882,00 €
011		62268	Autres honoraires	- 2 882,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
23	175	2315	Installations, matériel	+ 2 882,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 882,00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
040		28041582	Amortissements	+ 1 360,00 €
040		28041512	Amortissements	+ 1 522,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 2 882,00 €</b>

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

**ADOpte** la décision modificative n° 3 – Budget Commune présentée comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
042		6811	Dotation aux amortissements	+ 2 882,00 €
011		62268	Autres honoraires	- 2 882,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
23	175	2315	Installations, matériel	+ 2 882,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 2 882,00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<u>CHAPITRE</u>	<u>OPERATION</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
040		28041582	Amortissements	+ 1 360,00 €
040		28041512	Amortissements	+ 1 522,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 2 882,00 €</b>

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

  
Agnès PIGNATIER  
MAIRE

